



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-73**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176616-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

1/ Mise à jour des emplois fonctionnels

Seul l'emploi fonctionnel des agents occupant ce type de fonctions apparaît au tableau des effectifs. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de supprimer les emplois du grade d'origine de ces agents.

Ces modifications sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les emplois d'administrateur générale et ingénieur général et à compter du 24 octobre 2020 pour l'emploi d'administrateur hors classe.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADMINISTRATEUR GENERAL		1	<i>Suppression</i> d'un emploi d'administrateur général à 100%

ADMINISTRATEUR HORS CLASSE		1	<i>Suppression</i> d'un emploi d'administrateur hors classe à 100%
INGENIEUR GENERAL		1	<i>Suppression</i> d'un emploi d'ingénieur général à 100%

2/ Plan de recrutement 2020

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à 100%
ATTACHE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'attaché à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'attaché principal à 100%
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'adjoint administratif à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 100%

3/ Ajustement du tableau des effectifs

Afin de permettre une gestion réactive, dynamique de l'effectif et de pilotage de la masse salariale, un ajustement régulier des effectifs est réalisé.

Il convient donc de procéder à l'ensemble des créations et suppressions d'emplois suivantes pour anticiper les arrivées à venir et optimiser la gestion du tableau des effectifs.

En voici la synthèse:

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
INGENIEUR	2	2	<i>Création</i> de deux emplois d'ingénieur à 100% <i>Suppression</i> de deux emplois d'attaché principal à 100%
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi de technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe à 100% <i>Suppression</i> d'un emploi de technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe à 100%
TECHNICIEN TERRITORIAL	3	3	<i>Création</i> de trois emplois de technicien territorial à 100% <i>Suppression</i> de trois emplois de technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe à 100%
ADJOINT TECHNIQUE	4	4	<i>Création</i> de quatre emplois d'adjoint technique à 100% <i>Suppression</i> de quatre emplois

			d'adjoints technique principal de 1 ^{ère} classe à 100%
--	--	--	--

4/ Actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud

Chaque année, les emplois des enseignants sont revus en fonction de la programmation des cours pour la rentrée et des évolutions des situations des enseignants (départ retraite, changement de grade...).

L'ensemble de ces modifications seront effectives au 1^{er} septembre 2020.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	1	1	Création d'un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à 100% Suppression d'un emploi de bibliothécaire principal à 100%
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	3	3	Création de trois emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale dont un à 81,25% et deux à 100% Suppression de trois emplois de professeur d'enseignement artistique de classe normale dont un à 100%, un à 25% et un à 37,5%
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	3	3	Création de trois emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe dont deux à 50% et un à 30% Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 40%, d'un à 25% et d'un à 50%
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	1	Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à 100% Suppression d'un emploi de rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 100%

5/ Prolongation de fonctions

Il y a lieu de reconduire les fonctions de Chef de projet au sein de la direction du contrôle de gestion. Ces fonctions, qui supposent une qualification dans le domaine des sciences économiques, gestion, audit ou contrôle de gestion et de très bonnes connaissances des outils informatiques, consistent à procéder au repérage des missions, activités, prestations et moyens de la collectivité ainsi qu'à l'animation le dialogue de gestion de la ville tendant au pilotage de la performance.

Ces fonctions pourront être occupées par un cadre contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des attachés entre l'IM 390 (IB 444) et l'IM 673 (IB 821), en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

6/ Modification des conditions salariales pour l'emploi de chef de département des opérations juridiques complexes

La rémunération afférente aux fonctions chef de département des opérations juridiques complexes correspond aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux dans la limite de l'IM 890, en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

7/ Mise à disposition d'un agent municipal au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) Felix Ciccolini

A compter du 1er septembre 2020, la Ville d'Aix-en-Provence reconduit la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C pour assurer les fonctions de factotum/vaguemestre, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

La convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2020, soit jusqu'au 31 août 2021.

8 /Création d'une vacation de gestion urbaine de proximité

Dans le cadre du renforcement de la politique de proximité de gestion urbaine, la Ville souhaite avoir recours à une personne qui sera en mesure d'intervenir de manière ponctuelle pour améliorer les conditions de vie des habitants sur le territoire. Avec un rôle d'alerte sur les points de crispations (travaux, conflits usagers, médiation avec les commerçants) autour des problématiques techniques de gestion urbaine, il apportera une expertise et une capacité à mobiliser les interventions des services.

Ces interventions spécifiques, déterminées en fonction des besoins des usagers, présenteront un caractère ponctuel et discontinu. La détermination de la rémunération attachée à cette activité sera faite au vu d'un état d'heure mensuel dans la limite de 480 heures par an, à compter du 1er septembre 2020 pour une durée de 3 ans. Le taux de vacation sera fixé à 27 euros brut de l'heure.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

9 /Création d'une vacation pour renforcer le partenariat associatif

Dans le cadre de la politique communale de partenariat associatif, la Ville souhaite disposer d'une ressource complémentaire intervenant de manière ponctuelle auprès des associations aixoises afin de participer d'un relationnel renforcé avec la Ville. Cette personne assurera un rôle de veille et d'alerte sur les problématiques rencontrées par le secteur associatif, les relations de partenariat avec la Ville, et pourra apporter un soutien complémentaire sur des projets spécifiques.

Ces interventions spécifiques, déterminées en fonction des besoins des usagers, présenteront un caractère ponctuel et discontinu. La détermination de la rémunération attachée à cette activité sera faite au vu d'un état d'heure mensuel dans la limite de 480 heures par an, à compter du 1er septembre 2020 pour une durée de 3 ans. Le taux de vacation sera fixé à 27 euros brut de l'heure.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les suppressions d'emplois induites par la mise à jour des emplois fonctionnels.

- **DECIDER** de la création et suppression d'emploi à l'effectif de la Ville pour la mise en œuvre du plan de recrutement 2020.

L'incidence financière sera imputable au budget 2020 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.

- **APPROUVER** l'actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud.

- **DECIDER** de la prolongation de fonctions de chef de projet au sein de la direction du contrôle de gestion.

- **APPROUVER** les conditions salariales pour l'emploi de chef de département des opérations juridiques complexes.

- **APPROUVER** la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) Felix Ciccolini pour assurer les fonctions de factotum/vaguemestre.

- **APPROUVER** la vacation de gestion urbaine de proximité qui représente une incidence financière maximale de 5 955 euros toutes charges comprises pour l'année 2020 à compter du 1er septembre 2020, somme imputable au budget 2020 de la Ville sur la ligne 64-131 « Rémunération du personnel non titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** la vacation permettant de renforcer le partenariat associatif qui représente une incidence financière maximale de 5 955 euros toutes charges comprises pour l'année 2020 à compter du 1er septembre 2020, somme imputable au budget 2020 de la Ville sur la ligne 64-131 « Rémunération du personnel non titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 15
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 40
Pour	: 40
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Philippe KLEIN, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Marc PENA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00